

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 04 mai, à 11 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : MM. COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, GUIRAL, PEGUES, SAULES, SERVIERES Ph, SERVIERES S.

ABSENTS EXCUSES : CHINCHOLLE, GARDIN, GAROTTE, GARY, RAYNAL, TOURNEMIRE (pouvoir à COUFFIGNAL).

SECRETAIRE de SEANCE : Madame Sabine SERVIERES.

VOIRIE – Programme 2019

N° 2019-05-04-01

Monsieur Le Maire fait part de la consultation relative au programme de voirie 2019.

La commission d'appel d'offre réunie le 24 avril 2019 à 18 heures a ouvert trois plis des entreprises COLAS, ROUQUETTE TP, SPIE BATIGNOLLES.

Une phase de négociation et de précision des offres a été engagée.

Les entreprises COLAS et SPIE BATIGNOLLES ont transmis les éléments demandés par la CAO avec une nouvelle offre. L'entreprise ROUQUETTE TP a maintenu son offre qui était conforme.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de COLAS comprenant la tranche ferme et le chantier 9 de la tranche conditionnelle pour un montant de 44 483.22 € HT sur la base du tableau d'analyse des offres ci-dessous.

	COLAS	ROUQUETTE	SPIE BATIGNOLLES
Note valeur Technique	15/20	15/20	15/20
Note Programme	8/10	8/10	8/10
Note Prix	70/70	52/70	56/70
Note Totale	93	75	79

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le marché public correspondant.